Envoyé en préfecture le 16/11/2020

Reçu en préfecture le 16/11/2020

Affiché le

ID: 059-255902652-20201110-DELIB_20_20-DE

SYNDICAT MIXTE DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES

Extrait du registre des délibérations Du Conseil du Syndicat Mixte

Séance du 10 novembre 2020

Délibération n°20/20

Le dix novembre deux mille vingt

Le Conseil du Syndicat MIxte de l'Arrondissement d'Avesnes s'est réuni à MAUBEUGE, sous la présidence de Arnaud DECAGNY, après convocation légale de ses membres en date du 4 novembre 2020

Le nombre de délégués en exercice le jour de la séance : 46

Le nombre de présents : 28 Le nombre de votants : 31

	Membres titulaires	Membres suppléants
Communauté d'Agglomération	ASCONE Guiseppe	BOUDUE Bernard
de Maubeuge Val de Sambre	BELAZIZ Grégory	COURTIN Beneit
	BOISART Maurice	DELABRE Emmanuelle
	BOUILLIEZ Alain	DEVILLERS Sylvie
	DECAGNY Arnaud	DURIEUX Jean
	DELCROIX Dominique	GUILLAUME-MAINGUIN
	DETRAIT Michel	Serge
	DUPONT Claude	LAMQUET Jacques
	DUVEAU Michel	LEDUC Patrick
	FLINOIS Marie-Catherine	LEMOINE Martine
	FRIAT Caroline	MAHIEUX Marjorie
	GEORGES Hugo	MANFROY Jean-Pierre
	HANNECART Michel	MARET Jean-Claude
	LEBLANC Jean-Pierre	PAREE Alexandre
	LEFERME Daniel	PETIT Vincent
	MONNIER Jean Pierre	PIETTE Thomas
	PIETTE Fabrice	REFAS Naguib
	ROSIER Ghislain	ROULY Brigitte
	ROMBEAUT Jean-Pierre	SERHANI Samia
	THURETTE Jacques	SERPILLON Lucien
	VANBELLE Grazielle	SULECK Josiane
	VAN CAUWENBERGE Aude	TOURNAY Sylvie
	WILLOT Didier	WILMOTTE Stéphane
C	BERTAUX Luc	ZELANI David BAUDEZ Jean-Louis
Communauté de Communes du Pays de Mormal		
	BLOMME Claude	DORLODOT Christian
	DUMORTIER Hélène	GERARD Alain
	ERLEM François	LECERF Yohann
	LEGROUX Christophe	ROMAIN Frédéric
	LESOURD Guillaume	
	MONIER Nathalie	
	PIANA Patrick	
	SARRAUTE Philippe	
	SOSZYNSKI Thierry	
Communauté de Communes Cœur Avesnois	COURET Vincent	BERTEAUX André
	DELTOUR Alain	BEUGNIES Jérôme
	DEUDON Daniel	DEHEN Patrick
	DUCANCHEZ Damien	JOLY Monique
	FOVEZ Jean-Claude	NOYON Pascal
	LIENARD Florian	RICHARD Alain
	WATREMEZ Colette	RIGONI-Orféo
Communauté de Communes Sud Avesnois	BAUDRY Jean François	ALCESILAS Jérôme
	BOUTTEFEUX Joëlle	CHICK Clément
	COBUT Pascal	TROCLET-Amandine
	GARY-Claude	1 NOCELI I minimino
	LEFORT Corinne	
	SIMPERE Maxence	
	SHVILEVE IMAXEUCE	

Membres ayant donné pouvoir: M. Luc BERTAUX à M. Arnaud DECAGNY, M. Claude BLOMME à M. François ERLEM, Mme Hélène DUMORTER à Mme Nathalie MONIER

<u>Absents excusés non représentés</u>: M. Daniel LEFERME, M. Ghislain ROSIER, M. Jean-Pierre ROMBEAUT, Mme Hélène DUMORTIER, M. Daniel DEUDON, M. Claude GARY.

OBJET :Règlement intérieur du SMIAA

Envoyé en préfecture le 16/11/2020

Reçu en préfecture le 16/11/2020

Affiché le



Monsieur le Président rappelle que conformément aux articles L2121-8 et L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil syndical a obligation d'établir un règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

Conformément aux articles L.5711-1 et L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les modalités de fonctionnement de l'organe délibérant du syndicat et les conditions de publicité de ses délibérations sont fixées par le Code Général des Collectivités Territoriales aux articles L.2121-7 et suivants et par les dispositions du règlement intérieur.

Le règlement intérieur actuel doit être revu en fonction des nouvelles modalités de fonctionnement et notamment la délégation donnée au bureau.

Le projet de nouveau règlement intérieur a été annexé au dossier de présentation envoyé à chaque membre du conseil avec la convocation.

Le conseil du S.MI.A.A., après délibération, à l'unanimité des suffrages exprimés (30 voix):

• ADOPTE le règlement intérieur du SMIAA joint en annexe à la présente délibération.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus Pour extrait conforme

Ment

Le Président du S.MI.A.A. Arnaud DECAGNY